

**DROITS D'INSCRIPTION**  
**Année scolaire 2020-2021**  
**(à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020)**

**I) Tarifs des cours :**

RAPPEL : Toute inscription confirmée après le mois d'essai sera définitive et engagera le paiement des droits sur les 3 trimestres, même en cas de démission pendant l'année.

1) Cas général :

TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL *	MONTANT TRIMESTRIEL			
	tarif préférentiel (CCGAM)		tarif plein (Hors CCGAM)	
	Enfant 1 instrument	Adulte 1 instrument	Enfant 1 instrument	Adulte 1 instrument
TRANCHE 1 - de 570 €	27 €	40 €	40.50 €	60 €
TRANCHE 2 de 571 à 1020 €	50 €	75€	75 €	110 €
TRANCHE 3 de 1021 à 1420 €	75 €	110 €	112.50 €	165 €
TRANCHE 4 de 1421 à 1930 €	100 €	165 €	150 €	247.50 €
TRANCHE 5 à partir de 1931 €	150 €	220 €	225 €	330 €

. Les élèves en internat sur la CCGAM bénéficient du tarif préférentiel.

. Le tarif enfant est appliqué pour les étudiants et les demandeurs d'emploi (sur présentation carte).

. Les élèves en cours d'instrument et participant à l'Harmonie seront exonérés du 3<sup>e</sup> trimestre. En outre, ils pourront bénéficier d'un instrument gratuit toute l'année.

- 2) Cours collectifs seuls : • **26 € par trimestre tarif préférentiel (habitants de la CCGAM)**  
• **39 € par trimestre tarif plein (habitants hors CCGAM)**

**II) Une majoration de 50 % par cours supplémentaire** sera appliquée sur les tarifs ci-dessus.

**III) Locations d'instruments** (tarif mensuel) :

- **25 € tarif préférentiel / 37.50 € plein tarif** pour les deux premières années scolaires
- **38 € tarif préférentiel / 57 € plein tarif** pour la troisième année scolaire.
- **50 € tarif préférentiel / 75 € plein tarif** à partir de la quatrième année scolaire.

**IV) En cas de modification des cours** en raison de mesures sanitaires exceptionnelles (Covid par exemple), un tarif spécifique sera appliqué ainsi :

- Tous les cours sont donnés à distance, aucune présence au Conservatoire → réduction de 50% du tarif des cours.
- Les cours d'instruments uniquement sont donnés en présentiel → réduction de 25% du tarif des cours.
- Exonération total pour les élèves n'ayant que des cours collectifs qui sont dans ce cas supprimés.

\* **Calcul du quotient à partir de votre Avis d'Imposition 2020** (à fournir au secrétariat avant mi-octobre) :  
Diviser LE REVENU IMPOSABLE par 12, puis par le nombre de parts. Le résultat vous situe dans une des 5 tranches du tableau.